

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
VALLE-DI-ROSTINO

Procès verbal

Le samedi 27 septembre 2025 à 15 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Christian MORACCHINI.

Secrétaire de la séance : Ours-Jean CAPOROSSI

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Jacques CRISTIANI, Michel NOVELLINI, Ange MORACCHINI

Représentés : Jean-Jacques GIOVANNONI représenté par Christian MORACCHINI, Jean-Pierre MANNONI représenté par Ours-Jean CAPOROSSI

Absents : Laurent LOVICHI

Excusés : Jean MORACCHINI, Charles RONGICONI

Ordre du jour :

- Demande de subvention pour la vidéosurveillance
- Demande de subvention pour la sonorisation de l'église
- Acquisition d'un terrain réservoir AEP Grate
- Achat cuisine - villa B
- Création emploi non permanent adjoint technique

Questions diverses :

- Procédure - Terrain U Campitellu
- Dégâts Villa C

Délibérations du conseil :

Emploi non permanent - Accroissement temporaire d'activité temps non complet (N° DE_2025_018)

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

TERRITORIAL EN VUE DE FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(12 mois maximum sur une même période de 18 mois consécutifs- article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent en milieu rural, réalisant des tâches d'entretien des espaces verts, de voirie et de bâtiments communaux, d'une durée de 17 heures 30 de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique Principal 2ème classe, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, pour une période de 18 mois, à compter du 2/11/2025.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,

- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- de créer, un emploi non permanent de d'agent technique polyvalent en milieu rural, réalisant des tâches d'entretien des espaces verts, de voirie et de bâtiments communaux, relevant du grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe, d'une durée de 17h30 heures de service hebdomadaire, pour une période de 18 mois, à compter du 02/11/2025.
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au maximum à l'indice brut 486.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Délibération : adoptée

Acquisition d'un terrain (N° DE_2025_017)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation du réservoir d'eau potable du hameau Grate situé un terrain privé d'un particulier, afin de régulariser cette situation il propose d'acquérir ce terrain.

Il présente au conseil l'offre de vente ci-après :

Propriétaire : M. Jean-Paul Guy AMBROSI né le 04/01/1940 à La Flèche (72)

Parcelle C 0685 d'une surface de 41 Ares et 03 Centiares.

Terrain Agricole

Prix : 0,60€/m² soit 2 461,80€

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette opération,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- APPROUVE l'acquisition du terrain mentionné afin de régulariser la situation du réservoir d'eau potable du hameau de Grate.

- ACCEPTE l'acquisition à Monsieur Jean Paul Guy AMBROSI de parcelle C 0685 au prix de deux mille quatre cent soixante et un euros et 80 centimes (2 461,80€) pour une superficie totale de 4 103m².

- DIT que tous les frais inhérents à cette opération incomberont à la commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Délibération : adoptée

Proposition de rachat de cuisine (N° DE_2025_016)

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que Madame Séverine DUPUIS, locataire d'un logement communal (Villa B), souhaite mettre fin au bail en cours.

Celle-ci ayant réalisé à ses frais, l'achat et l'installation d'une cuisine intégrée dans ce logement, elle propose à la commune de faire l'acquisition de cette cuisine, pour la somme de 1.500 € (mille cinq cents euros).

Le Maire demande à l'assemblée élue d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Considérant :

- que pour des raisons techniques, il serait dommage de supprimer cette installation,
- que le prix demandé par Madame DUPUIS est raisonnable,

Décide à l'unanimité :

D'accéder à la proposition de Madame DUPUIS, de 1500€ (mille cinq cents) euros et autorise le Maire à procéder au remboursement.

Délibération : adoptée

Vidéo-surveillance des 4 hameaux - Demande d'aide financière DETR (N° DE_2025_015)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'afin de sécuriser la population de la commune contre les incivilités ou comportements dangereux il est nécessaire d'installer des caméras de vidéo surveillance à l'entrée des hameaux de Valle, Terlaghja, Grate et Casapitti.

Le Maire suggère au conseil municipal d'adopter le plan de financement présenté, selon les coûts prévisionnels du projet, en sollicitant une participation de l'Etat, au titre de la DETR

Plan de financement :

Montant HT : 15 294,99 €

Montant T.T.C. : 16 824,50 €

Etat -DETR : $15\ 294,99 \times 80\% = 12\ 235,99$ €

Autofinancement : $15\ 294,99 \times 20\% = 3\ 059,00$ €

T.V.A. et taxes administratives : = 1 529,51 €

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus quant au projet présenté ci-dessus,
- de solliciter la participation financière de l'Etat, au titre de la DETR,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Délibération : adoptée

2/3

Sonorisation Eglise St Michel - Demande d'aide financière DETR (N° DE_2025_014)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'afin de faciliter le déroulement des messes et autres manifestations culturelles, il serait intéressant et utile d'équiper l'église communale de Saint Michel d'une sonorisation.

Le Maire suggère au conseil municipal d'adopter le plan de financement présenté, selon les

coûts prévisionnels du projet, en sollicitant une participation de l'Etat, au titre de la DETR

Plan de financement :

Montant HT : 3 360,00 €

Montant T.T.C. : 3 696,00 €

Etat -DETR : $3\ 360,00 \times 80\% = 2\ 688,00$ €

Autofinancement : $3\ 360,00 \times 20\% = 672,00$ €

T.V.A. et taxes administratives : = 336,00 €

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus quant au projet présenté ci-dessus,
- de solliciter la participation financière de l'Etat, au titre de la DETR,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Délibération : adoptée

Christian MORACCHINI
Président de séance

Ours-Jean CAPOROSSI
Secrétaire de séance

